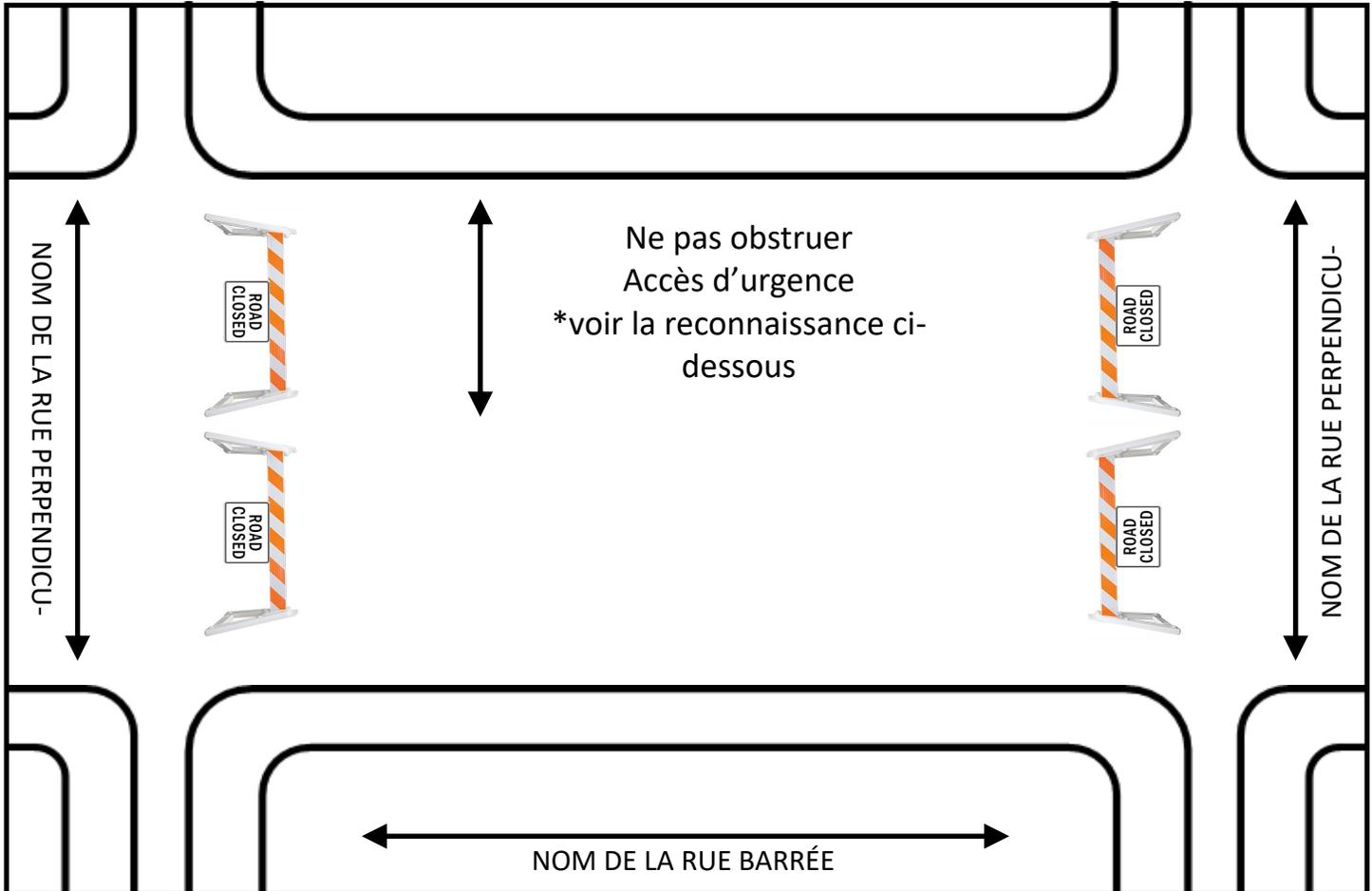


# VILLE D'AUSTIN

## CARTE DU SITE DE LA RUE

### INDEMNISATION ET RECONNAISSANCE



**INDEMNISATION :** En signant ci-dessous, le demandeur indemnise, dégage de toute responsabilité et prend fait et cause pour la Ville, ses responsables officiels et employés, contre toute responsabilité, dommages, pertes, revendications, demandes et actions de toute sorte au titre des blessures corporelles, de perte ou de dommages aux propriétés de tout type, qui se produisent ou sont revendiqués avoir un lien quelconque avec la fête de quartier.

**RECONNAISSANCE :** En signant ci-dessous, je confirme que le schéma ci-dessus comprend tous les objets qui seront placés sur la servitude de passage. J'ai lu, compris et j'accepte de me conformer aux exigences suivantes concernant une fête de quartier. L'utilisation de la propriété de la Ville est subordonnée au respect de ces exigences. Tout manquement entraînera l'annulation de ma capacité à utiliser les biens de la Ville et à organiser la manifestation.

- Aucun alcool ne doit être consommé légalement sur la servitude de passage (trottoir et chaussée).
- Les châteaux gonflables doivent se trouver sur une propriété privée et ne peuvent pas être érigés dans la servitude de passage.
- Un contrôleur, portant un gilet de sécurité, doit être affecté à chaque extrémité barrée pour permettre l'accès local et des services d'urgence.
- **Le service des incendies d'Austin exige une voie libre dégagée en cas d'urgence.** Exigences de largeur ci-dessous :
  1. Si la voie d'urgence est réduite à une largeur de 15 pieds, il est nécessaire de disposer d'une jonction entre les deux extrémités de la rue pour l'accès et, en aucun cas, cela ne doit se produire sur une route qui n'en dispose pas. Une largeur de 25 pieds représente le minimum pour les cas sans jonction.
  2. Le stationnement dans la rue ne peut se faire que lorsqu'une largeur dégagée pleine de 25 pieds est disponible.
  3. Lorsque le bâtiment comporte 3 étages ou plus, toute la largeur dégagée de 25 pieds doit être disponible.
  4. En cas de fermetures d'églises et d'écoles, ainsi qu'en cas de fermetures de zones commerciales, toute la largeur dégagée de 25 pieds doit être disponible en permanence pour les services d'urgence.

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date